

DECISION DU MAIRE

N° 594

DATE

17 juillet 2023

Signature d'une convention de partenariat avec Hélène & Compagnie Poissy, pour le dispositif « Chèque cadeau de naissance »

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune a mis en place un dispositif de « Chèque cadeau de naissance », avec des commerçants de la commune,

Considérant le souhait de la boutique Hélène & Compagnie Poissy d'adhérer à ce partenariat,

Considérant qu'il convient de signer une convention, définissant les engagements de chacune des parties,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de partenariat entre la commune de Poissy et les commerçants de Poissy adhérant au dispositif « chèque cadeau de naissance ».

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuelles, ainsi que tous documents y afférents, avec Hélène & Compagnie Poissy, dont le siège social est situé 49, rue du Général de Gaulle, à Poissy (78).

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une période d'un an, à compter de sa date de notification.

Article 4 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget, nature : 6232 - fonction : 022.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS